

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Je ne rappellerai pas à nouveau ces chiffres sur cette pratique révoltante, barbare, d'une violence inouïe à l'égard des femmes et de l'humanité qu'est l'excision.

Les principales activités menées dans le cadre spécifique de la prévention et de la prise en charge des femmes excisées sont menées par deux asbl, le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) Belgique et Intact, qui travaillent toutes deux dans toute la Belgique. Le GAMS est soutenu par différentes autorités, et la Commission communautaire française contribue à ce soutien.

Le GAMS Belgique intervient à plusieurs niveaux :

- il fait un travail de prévention au niveau des communautés concernées en informant et en sensibilisant les femmes, les hommes et les enfants ;
- il propose un accompagnement psychosocial des femmes déjà excisées, incluant l'accueil social, le suivi psychologique, le suivi individuel et des activités de groupe.

Son personnel est composé d'animatrices communautaires, de psychologues, de sages-femmes et d'assistantes sociales.

L'asbl Intact est, quant à elle, un centre d'expertise juridique. Les juristes qui y sont employés s'efforcent notamment de soutenir les particuliers et les professionnels dans leurs démarches juridiques. En effet, les femmes victimes de mutilations génitales ou les enfants à risque peuvent bénéficier d'une protection en droit de la jeunesse, en droit civil ou en matière d'asile. Les mutilations sont, par ailleurs, interdites en Belgique et doivent faire l'objet de poursuites pénales, en vertu de l'article 409 du Code pénal, ajouté par la loi de 2001.

L'asbl Intact agit aussi dans le domaine de la protection nationale en apportant une aide aux professionnels lors de signalements d'enfants à risque, et au niveau international en matière de droit d'asile, sur la base de la protection vis-à-vis des mutilations. Le GAMS et Intact travaillent en partenariat pour tout ce qui concerne la formation des professionnels de divers secteurs : santé, justice, social et asile.

Le GAMS a également initié en 2008 le Réseau des stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines, avec l'appui méthodologique de l'Observatoire du sida et des sexualités. Il s'agit d'un réseau d'intervenants issus de différents secteurs : des acteurs de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), du secteur hospitalier, de l'enseignement, des communautés migrantes, de l'aide à la jeunesse, des centres de planning familial, etc.

Ce réseau a pour objectif de définir un cadre d'intervention commun pour lutter contre cette problématique et renforcer les synergies et les collaborations entre les acteurs et entre les secteurs. C'est indispensable. C'est l'une des meilleures manières d'atteindre les personnes qui risquent d'être touchées par cette pratique révoltante, mais également les professionnels qui croiseront leur chemin à un moment ou un autre.

Une subvention de 20.000 euros est allouée à la coordination de ce réseau, dont un tiers est pris en charge par la Commission communautaire française, et deux tiers par la Région wallonne.

Par ailleurs, l'association Woman Do reçoit un budget annuel de 6.000 euros en initiatives santé et le même montant en social via la ministre Céline Fremault. Cette association s'adresse à des femmes exilées en séjour précaire ayant fui des violences, notamment liées à des mutilations génitales.

Elle offre à ces femmes un accompagnement psychothérapeutique spécialisé, ce qui implique de travailler avec des interprètes, de pouvoir s'adresser à des personnes ayant un niveau d'instruction faible et de créer un cadre de confiance avec ce public généralement méfiant vis-à-vis des autorités et des services sociaux et de santé.

Les deux derniers outils réalisés qui peuvent aider à la détection des enfants à risque sont un kit de prévention comprenant une grille de risques pour évaluer les enfants à risque et savoir comment agir face à un cas particulier, et le guide de bonnes pratiques qui donne des recommandations spécifiques par secteur.

Ces outils sont développés par le Réseau des stratégies concertées contre les mutilations génitales féminines et sont disponibles en ligne sur son site : www.strategiesconcertees-mgf.be. On peut donc dire que le matériel destiné aux professionnels pour accompagner et détecter est tout à fait au point et accessible.

D'après le GAMS, le manque principal dans l'arsenal des mesures disponibles pour lutter contre les mutilations génitales féminines (MGF) est l'absence de directives officielles, nationales ou communautaires, pour que ces recommandations et bonnes pratiques soient effectivement appliquées. Certains autres pays européens ont par exemple rendu un examen médical obligatoire avant et après des voyages en cas de risque d'excision, ou encore lors des visites médicales scolaires.

Le GAMS préconise également l'inclusion de cette thématique dans le cursus de formation initiale et continuée des professionnels concernés. Il y a là un lien à faire avec le projet développé par Mme Debaets, dans le cadre de ses compétences relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la Région bruxelloise.

Le faible nombre de plaintes s'explique aussi par des conflits de loyauté au sein des familles concernées - c'est une difficulté que l'on ne peut sous-estimer - ainsi que par les difficultés d'application de la loi de 2001, plus particulièrement l'interprétation du secret professionnel.

Ces principaux freins ne sont pas du ressort de la Commission communautaire française. Dans la publication « Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines - Un cadre de référence pour l'analyse et l'action », les divers objectifs à atteindre sont détaillés avec, pour chacun, le niveau de pouvoir concerné. Je ne peux que vous renvoyer à cette précieuse publication, également disponible sur le site des stratégies concertées, pour avoir une vision globale de cette problématique et des mesures préconisées par les professionnels.

Je ne peux également que vous encourager à interpeller ces niveaux de pouvoir, dont le fédéral, afin de progresser sur ce sujet dont vous avez à juste titre souligné le caractère préoccupant.

Je ferai de même. Toutes les énergies seront nécessaires pour mobiliser, à tous les niveaux de pouvoir, les personnes qui seront à même de pouvoir faire avancer la lutte contre ces pratiques. Par exemple, comme le préconise le GAMS, les différents niveaux de pouvoir peuvent prendre des directives officielles pour pouvoir réellement appliquer les bonnes pratiques.

Je conclurai en rappelant combien ces pratiques nous paraissent à tous et toutes d'un autre âge qu'il faut absolument bannir et faire disparaître. Nous devons réunir nos forces autour de cet objectif. Il en va du respect de l'humanité.